

Les aidants, nécessaires pas seulement pour les personnes âgées en perte d'autonomie !

Quand on parle d'aidant, on pense généralement à quelqu'un qui s'occupe d'une personne âgée en perte d'autonomie. Ce n'est pas systématiquement le cas. Ainsi, des personnes plus jeunes peuvent aussi avoir besoin d'aide et de soins, notamment les personnes atteintes du cancer ou encore d'autres maladies toutes aussi sérieuses. Ces personnes se tournent alors vers les membres de leur famille ou leurs amis pour les accompagner dans leur cheminement à travers la maladie et le retour vers la santé. Les parents peuvent être sollicités pour assumer le rôle d'aidant, surtout s'ils sont à la retraite et, par conséquent, être eux-mêmes des personnes âgées.

Cela suppose, pour l'aidant, d'être présent lors d'interventions chirurgicales de même que lors de traitements subséquents quels qu'ils soient, etc. Un tel accompagnement peut générer des frais relativement élevés si le traitement doit se réaliser dans une municipalité éloignée de celle où les personnes résident.

Cela signifie aussi d'héberger la personne aidée pendant sa convalescence qui peut s'étendre sur une période relativement longue, mais ne pas durer nécessairement la période requise par les programmes gouvernementaux en place (environ 6 mois, semble-t-il). L'exercice peut se reproduire en cas de rechute de la personne aidée.

Peu importe qu'il s'agisse d'une personne âgée qui soit aidée ou d'une personne plus jeune, on peut penser que les aidants assurent fréquemment et en concomitance des fonctions de prévention et de protection, de supervision, de coordination et de gestion de l'ensemble de l'aide et des soins requis.

Il est bien connu que les aidants assument une proportion très importante des soins et de l'aide des personnes aidées. Les aidants, quel que soit leur âge ou celui de la personne aidée, devraient tous pouvoir compter sur un soutien tangible de la part de l'État et de la communauté afin de faciliter leur action. Également, les services destinés à soutenir les aidants devraient être disponibles assez tôt dans le processus pour éviter que ces personnes ne s'épuisent et ne soient aux prises elles-mêmes avec des problèmes de santé liés à l'épuisement. C'est d'autant plus important que les aidants assurent encore une très forte proportion de l'aide et des soins donnés aux personnes aidées, ce qui permet à l'État de faire des économies appréciables. Cet apport est-il adéquatement reconnu par ceux qui nous dirigent?